

**SALARIES : Déplacez-vous en bus ou en vélo
Pour vos trajets domicile / travail
Et bénéficiez de la **PRIME TRANSPORT****



**→ PRIME TRANSPORT
50 % REMBOURSÉS PAR VOTRE EMPLOYEUR**

**→ PRIME TRANSPORT
50 % REMBOURSÉS PAR VOTRE EMPLOYEUR**



Salariés,
bénéficiez de
la **prime transport**.

L'article n° 20 de la loi 2008-1330 du 17 décembre 2008 et le décret 2008-1501 du 30 décembre 2008 demandent aux employeurs de participer aux frais engagés par leurs salariés pour se rendre sur leur lieu de travail en leur versant une **prime transport**, selon les modalités suivantes :

- **50 % de participation sur les abonnements transports en commun et sur les abonnements de location de vélos**

Consultez l'intégralité du texte de loi et du décret sur le site www.legifrance.gouv.fr

Qui peut bénéficier de la PRIME TRANSPORT ?

Tout salarié qui utilise les transports en commun pour des trajets domicile/ travail.

- Pour les **salariés intérimaires**, une attestation sur l'honneur adressée à l'entreprise de travail temporaire mentionnée à l'article L. 1251-45, qui est leur employeur, suffit pour ouvrir droit à la prise en charge des frais d'abonnement à un service de transport public de voyageurs ou à un service public de location de vélos.

- Le **salarié à temps partiel**, employé pour un nombre d'heures égal ou supérieur à la moitié de la durée légale hebdomadaire ou conventionnelle, si cette dernière lui est inférieure, bénéficie d'une prise en charge équivalente à celle d'un salarié à temps complet.

Comment bénéficier de la PRIME TRANSPORT ?

Il suffit d'**acheter son titre de transport à l'agence commerciale TCRA** et de demander un justificatif qui devra être présenté à l'employeur pour procéder au remboursement de l'abonnement à hauteur de 50%.

Exemple de titres de transports :

Titre de transport (tarifs au 01/01/2009)	Tarif Normal	Remboursement Prime transport	Coût pour le salarié
Abonnement annuel MISTRAL (tout public)	315 €	157,50 €	157,50 €
Abonnement annuel JEUNE (moins de 26 ans)	208 €	104 €	104 €
Abonnement annuel VELOPOP	15 €	7.50 €	7.50 €